

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

30 Mars 2021

৵৵৾৵৵

Date d'affichage 30 Mars 2021

৵৵৵৵

Nombre de conseillers

&&&&

En exercice 29 Présents 26 Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 AVRIL 2021 A 19 H 00

La séance est présidée par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS:

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - LEGER – KISKELL

POUVOIR:

Madame VIRASSAMY PADEYEN à Madame Rose-Marie LAINÉ Monsieur Éric DECLUY à Monsieur Michel BRUNI Monsieur José KAPPÉ SOPIO à Monsieur Jean-Pierre MAÏDA

SECRETAIRE DE SEANCE:

Monsieur Paul LEGER a été désigné secrétaire de séance.

৵৵৵৵৵৵৵৵৵

Le procès-verbal de la séance du 17 Février 2021 a été approuvé à l'unanimité

N° 2021/24 – OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET

N° 2021/24 – OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET

Considérant qu'il appartient à Madame le Maire de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la commune pour tenir compte des besoins.

Ainsi, il est prévu l'ouverture d'un poste d'agent social à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures, afin de nommer à ce grade un agent au pôle petite enfance « Graine de Malice ».

- Considérant l'avis du Comité Technique réunie le 25 Mars 2021,
- Considérant l'avis favorable de la Commission « Ressources Humaines » réunie le 25 Mars 2021,
- Considérant l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ⇒ d'APPROUVER la création au tableau des effectifs d'un poste d'agent social d'une durée hebdomadaire de 28 heures pour le pôle petite enfance « Graine de Malice ».
- ⇒ de **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent sont inscrits au budget primitif 2021.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour 29 Abstention 0 Contre 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

<u>Nota</u>: Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le 8 Avril 2021.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN